

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EUROPE SMALL & MID CAP

Part AD Code ISIN : FR0000990673

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

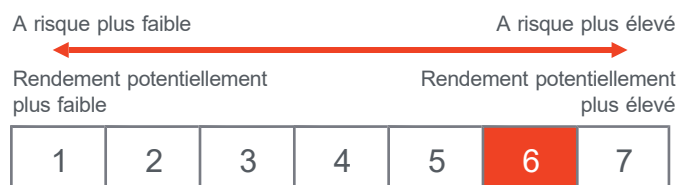
- Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur MSCI Europe SMID Cap GDP weighted (NR EUR) sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- L'indicateur de référence MSCI Europe SMID Cap GDP weighted (NR EUR), calculé dividendes nets réinvestis, est représentatif des marchés actions de petites et moyennes capitalisations de quinze pays développés en Europe. Ces pays sont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.
- Le FCP est investi sur des actions de sociétés des pays développés européens, de petites et moyennes capitalisations boursières.
- La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue, sur une base discrétionnaire, une allocation sur la principale source de performance qu'est la sélection de valeurs : prises de positions sur les valeurs de croissance, essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux et de la valorisation d'un titre.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 90% minimum et 110% maximum de l'actif net sur des marchés actions des pays développés européens ou en actions de sociétés de tout pays, mais qui exercent la majeure partie de leurs activités dans des pays développés européens.
- L'investissement hors petites et moyennes capitalisations européennes dont notamment des entreprises ayant leur siège social aux Etats-Unis est limité à un maximum de 10%.

- Le FCP peut investir dans la limite de 10% de l'actif en obligations et titres de créances, ainsi que dans des parts ou actions d'OPC français ou européens ou fonds d'investissement de droit étranger.
- Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions et de change. Cependant, le risque de change pourra atteindre l'ensemble du portefeuille.
- L'utilisation de dérivés pourrait porter à 110% l'exposition du fonds.
- Le FCP peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Le résultat net de la part AD est intégralement distribué et les plus values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.
- Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.

- Cette classification correspond à la volatilité du marché actions des pays développés européens.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
 - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

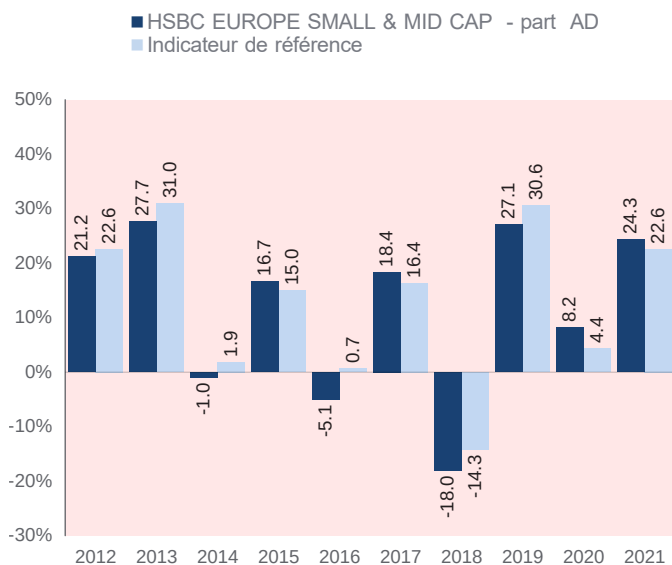
Frais courants	1,56%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2022, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 2 juillet 1999.
- La part AD a été créée le 2 juillet 1999.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, le 30 juin 2021, l'indicateur de référence a été modifié.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part AD est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- En particulier, le FCP est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 septembre 2022.